



## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2025-2028

« Les XLVII (47<sup>ème</sup>) 24 Heures du Der » - Grade : 5C

Du Samedi 23 Mai au Dimanche 24 Mai 2026

Organisée par le Cercle Nautique des Amis du Der, Lac du Der, Port de Nuisement

**Préambule :** Cette régata compte pour le Challenge du Lac du Der 2026

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2025-2028)*
- 1.2 Le guide de la classe « OSIRIS » 2026
- 1.3 Le règlement du Challenge du Lac 2026
- 1.4 Le règlement de police du Lac du Der
- 1.5 Le présent Avis de Course
- 1.6 Les Instructions de Course Type habitable
- 1.7 Les annexes aux Instructions de course

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous les voiliers habitables monocoques des classes **A\***, **B**, **C**, **D**, **L\***, **R\*** avec un équipage mini de 2 personnes, l'équipement obligatoire pour la navigation de nuit, une VHF et tout l'armement de sécurité dans le bateau.

\* Pour des raisons de sécurité, les bateaux de la série, micro-Proto, micro-régata et micro-croiseurs ainsi que les L et R sans filières ne sont pas autorisés à participer à la régata des 24 Heures du Der.

Une vérification de l'équipement de sécurité sera faite sur chaque bateau avant le départ.

2.2 Les concurrents français (chaque membre de l'équipage), et étrangers possédant une licence FF Voile, doivent la présenter au moment de leur inscription, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

- Tous les bateaux seront en conformité avec la carte d'identité **OSIRIS** et pour une **navigation de nuit**. Les bateaux admissibles pourront se préinscrire en complétant le formulaire en ligne avec le lien suivant : [https://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Club=CLDER](https://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=CLDER) et choisir la régata : **LES 24 HEURES DU DER 23 ET 24 MAI 2026**

- Inscription en filières (performance ou croiseur) suivant règlement de Challenge du Lac 2026.

### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **25 €** pour toutes les classes.

### 4. PROGRAMME

- [Le Samedi 23 Mai 2026](#) - de 9H00 à 14H30 Inscriptions - 15H00 **Briefing obligatoire** - Départ **16 Heures 00**.
- [Le Dimanche 24 Mai 2026](#) - Arrivée vers 10H00, puis rassemblement au port de Nuisement - Pot de l'amitié, repas tiré du panier et remise des prix à la suite (au plus vite)

### 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées au tableau officiel et les annexes seront distribuées lors de l'inscription.

### 6. LES PARCOURS

Le parcours sera de type "côtier" **avec navigation de nuit**. Définition dans les annexes aux instructions de course.

### 7. CLASSEMENT

- Le nombre maximum de courses à courir est de 2.
- Un minimum de 1 course est nécessaire pour valider l'épreuve.

Particularité pour une seule course courue :

- ✓ La course sera calculée en temps sur distance avec CVL (calcul N°1) et ensuite calculée en temps sur temps avec CVL (calcul N°2).
- ✓ Le classement général de la course, sera calculé en additionnant les points du calcul N°1 et les points du calcul N°2.
- ✓ En cas d'exæquo, c'est la place du calcul N°2 qui départagera.

Particularité pour 2 courses courues :

- ✓ Application du système temps sur distance avec CVL (course N°1) et temps sur temps avec application du CVL (course N°2).

### 8. PRIX

- Par extraction du classement général
  - Classement du 1er, 2ème et 3ème de la filière performance
  - Classement du 1er, 2ème et 3ème de la filière croiseur
- Vainqueur des 24 Heures du Der 2026, est le 1<sup>er</sup> skipper au classement général, licencié dans la LVGE, recevra le challenge des 24 heures du Der pour 1 an.

### 9. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle Nautique des Amis du Der Port de Nuisement 51290 Sainte Marie du Lac Tél. 03.26.72.60.74 ou 06.27.23.04.85

Site : <http://www.cnader-asso.org/> E-mail : [bausmayer.56@gmail.com](mailto:bausmayer.56@gmail.com)